

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) &amp; 2015/830

**RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE****1.1 Identificateur de produit**

Désignation Commerciale Big Mouth - More Popcorn  
 N° CAS Non applicable.  
 N° CE Non applicable.  
 No. D'Enregistrement d'REACH Pas connu.

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation Identifiée Matière première aromatique concentrée. Pour usage personnel et de fabrication sous cette forme ou concentration.

Utilisations Déconseillées Pas connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur  
 Identification de la société UAB BONA FORTUNA  
 Adresse du Fournisseur Algimanto Mackaus g. 8, LT-08442 Vilnius  
 Code postal -  
 Téléphone: +370 620 40051  
 Fax Pas connu.  
 Email info@bigmouthliquids.com  
 Heures de bureau

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Tél. d'urgence +370 620 40051  
 Contacter +442032894555  
 Centre national de réponse  
 Adresse Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal, 200 rue du Faubourg St Denis, 75475 Paris Cedex 10, France.  
 Tél. d'urgence +33 (0) 145 42 59 59 (24 heures)

LT - +370 5 236 20 52 / +370 687 53378

UK - In England and Wales: NHS 111 - dial 111, In Scotland: NHS 24 - dial 111, In Republic of Ireland: 01 809 2166

DE - +49 30-18412-3460

All list of National appointed bodies (Poison centre) please see:

<http://ec.europa.eu/DocsRoom/documents/5219/attachments/1/translations/en/renditions/native>

**RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) Non classé comme dangereux pour l'utilisation et le conditionnement.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)  
 Désignation Commerciale Big Mouth - More Popcorn

Pictogramme(s) de Danger Aucun.

Mention(s) d'Avertissement Aucun.

Mention(s) de Danger EUH208: Contient (2,5-diméthyl-4-hydroxy- 3-furanone (Furaneol R)). Peut produire une réaction allergique.

Mention(s) de mise en garde Aucun.

**2.3 Autres dangers**

Rien de connu.

**2.4 Autres informations**

Aucun.

**RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1 Substances**

Non applicable.

**3.2 Mélanges**

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	N° CE / No. D'Enregistrement d'REACH	%W/W Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger



# CALUMETTE

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Propylene glycol	57-55-6	200-338-0 01- 2119456809-23	50-100 Non classé.	Aucun
ethanol ethyl alcohol	64-17-5	200-578-6	0-2.5 Flam. Liq. 2 H225	GHS02
vanillin	121-33-5	204-465-2	0-1 Eye Irrit. 2 H319	GHS07
4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one	3658-77-3	222-908-8	0-0.03 Skin Sens. 1A H317 Eye Irrit. 2 H319	GHS07
piperonal	120-57-0	204-409-7	0-0.03 Skin Sens. 1 H317	GHS07

**RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS****4.1 Description des premiers secours**

Inhalation	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Contact avec la Peau	Laver la peau à l'eau.
Contact avec les yeux	Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Ingestion	Rincer la bouche à l'eau.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Non attribué. Traiter symptomatiquement.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'Extinction Appropriés	Comme approprié pour combattre un feu environnant.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non attribué. L'échauffement peut provoquer une décomposition.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Comme approprié pour combattre un feu environnant

**RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pratiquer une ventilation adéquate. Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

**RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Pas connu.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Température de stockage	Ambiante.
Temps limite de stockage	Stable dans les conditions normales.
Matières incompatibles	Rien de connu.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Matière première aromatique concentrée. Pour usage personnel et de fabrication sous cette forme ou concentration.

**RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Paramètres de contrôle****8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail**

Limites d'exposition sur le lieu de travail



**CALUMETTE**

SUBSTANCE.	N° CAS	VLLT (VLEP 8 heures, ppm)	VLLT (VLEP 8 heures, mg/m <sup>3</sup> )	VLCT (ppm)	VLCT (mg/m <sup>3</sup> )	Remarque:
Alcool éthylique	64-17-5	1000	1900	5000	9500	
Ethyl acetate	141-78-6	200	734	400	1468	IOELV

  

Région	Source
UE	Valeur Limite Indicative d'exposition Professionnelle
France	Arrêté du 3 mai 2021 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives pour certains agents chimiques, La France
Remarque	Remarques

## 8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate.

8.2.2. Équipements de protection individuelle



Protection des Yeux

Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).



Protection de la peau

Non requis normalement.



Protection respiratoire

Normalement, aucune protection respiratoire individuelle est nécessaire.



Risques thermiques

Rien de connu.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Odeur	Couleur : Pas connu.
Seuil olfactif	Pas connu.
pH	Pas connu.
Point de fusion/point de congélation	Pas connu.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas connu.
Point d'éclair	70 °C
taux d'Évaporation	Pas connu.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas connu.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas connu.
Pression de vapeur	Pas connu.
Densité de vapeur	Pas connu.
Masse volumique (g/ml)	Pas connu.
Densité relative	Pas connu.
Solubilité(s)	Solubilité (Eau) : Pas connu. Solubilité (Autre) : Pas connu.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas connu.
Température d'auto-inflammabilité	Pas connu.
Température de Décomposition (°C)	Pas connu.
Viscosité	Pas connu.
Propriétés explosives	Pas connu.
Propriétés comburantes	Pas connu.



# CALUMETTE

**9.2 Autres informations**

Aucun.

**RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1 Réactivité**

Non attribué.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

**10.4 Conditions à éviter**

Non attribué.

**10.5 Matières incompatibles**

Pas connu.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aucuns produits de décomposition dangereux connus.

**RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë - Ingestion Non classé.

Toxicité aiguë - Contact avec la Peau Non classé.

Toxicité aiguë - Inhalation Non classé.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non classé.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non classé.

Données sur la sensibilisation de la peau Non classé.

Données sur la sensibilisation respiratoire Non classé.

Mutagénicité sur les cellules germinales Non classé.

Cancérogénicité Non classé.

Toxicité pour la reproduction Non classé.

L'allaitement Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes Non classé.

cibles – exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes Non classé.

cibles – exposition répétée

Danger par aspiration Non classé.

**11.2 Autres informations**

Pas connu.

**RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité**

Toxicité - Invertébrés aquatiques Peu toxique pour les invertébrés.

Toxicité - Poissons Peu toxique pour les poissons.

Toxicité - Algues Peu toxique pour les algues.

Toxicité - le compartiment sédiment Non classé.

Toxicité - Milieu terrestre Non classé.

**12.2 Persistance et Dégradabilité**

Pas connu.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas connu.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Pas connu.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas connu.

**12.6 Autres effets néfastes**

Pas connu.

**RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.  
Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Éliminer dans une décharge appropriée.

**13.2 Autres informations**

Pas de précautions spéciales requises pour ce produit.

**CALUMETTE**

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Non classifié comme dangereux pour le transport.

**14.1 Numéro ONU**

Non applicable

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

Non applicable

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable

**14.4 Groupe d'emballage**

Non applicable

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Non classé comme Polluant Marin.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas connu.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Pas connu.

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Liste des substances extrêmement Non indiqué

préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

REACH: L'annexe XIV des substances Non indiqué

soumises à autorisation

REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à 4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one (3658-77-3), vanillin (121-33-5), ethanol ethyl alcohol (64-17-5), piperonal (120-57-0)

la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux

Le plan d'action continu communautaire (CoRAP) Non indiqué

Règlement (CE) N° 850/2004 du Parlement Européen et du Conseil concernant les polluants organiques persistants Non indiqué

Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non indiqué

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux Non indiqué

**Règlements nationaux**

Autres Pas connu.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique REACH n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour:

**LÉGENDE**

Pictogramme(s) de Danger

Aucun

GHS02: SGH: Flamme

GHS07: SGH: Point d'exclamation

GHS09: SGH: Environnement

Classification des dangers

Flam. Liq. 1 : Liquide inflammable, Catégorie 1

Flam. Liq. 2 : Liquide inflammable, Catégorie 2

Flam. Liq. 3 : Liquide inflammable, Catégorie 3

Skin Irrit. 1 : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1

Skin Irrit. 2 : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2

Skin Sens. 1 : Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Skin Sens. 1A : Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A



# CALUMETTE

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Skin Sens. 1B : Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B  
 Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1  
 Eye Irrit. 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2  
 STOT SE 3, H336 : Toxicité pour certains organes cibles (Exposition unique), Catégorie 3  
 Aquatic Acute 1 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Aigu, Catégorie 1  
 Aquatic Chronic 1 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 1  
 Aquatic Chronic 2 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 2  
 Aquatic Chronic 3 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 3

## Mention(s) de Danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H226: Liquide et vapeurs inflammables.  
 H315: Provoque une irritation cutanée.  
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.  
 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

## Mention(s) de mise en garde

P102: Tenir hors de portée des enfants.  
 P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.  
 P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
 P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
 P273: Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.  
 P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
 P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
 P321: Traitement spécifique (voir Avis médical sur cette étiquette).  
 P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P321: Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).  
 P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.  
 P362+P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
 P391: Recueillir le produit répandu.  
 P403+P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
 P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

## Acronyme

CAS : Chemical Abstracts Service  
 CLP : Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges  
 DNEL : Niveau dérivé sans effet (DNEL)  
 CE : Communauté Européenne  
 EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes  
 VLLT : Valeurs limites d'exposition à long terme  
 PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique  
 PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC)  
 REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques  
 VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme  
 STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
 vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable

## Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.

